

Compte rendu de l'assemblée générale du SICTOM SUD-GRESIVAUDAN

Jeudi 26 juin 2008 à Vinay

Le SICTOM Sud Grésivaudan s'est réuni ce jeudi 26 juin à la salle des fêtes de Vinay sous la présidence de Michel VILLARD et en présence de Laura BONNEFOY, Maire de Vinay.

Attribution du marché pour la fourniture de conteneurs de collecte sélective

En vue de la mise en place d'une redevance incitative, M. le Président rappelle la volonté du SICTOM d'augmenter le nombre de Points Propres afin de faciliter le tri des emballages, papiers et verres par les habitants.

C'est pourquoi le SICTOM a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de nouveaux conteneurs à emballages, papiers et verres.

La commission d'appel d'offres a donc proposé au Comité Syndical de retenir l'offre de l'entreprise EMC (La Tour du Pin).

Le montant minimum de ce marché s'élevant à 64 575 euros HT et correspond à l'acquisition de 45 conteneurs.

Pour les 3 années à venir, le SICTOM pourrait installer environ 85 points propres supplémentaires, soit 255 conteneurs.

Mise en place de la Redevance Incitative

Richard VERNEY, Directeur du SICTOM, a présenté aux délégués la démarche de l'étude de mise en place de la redevance incitative, ainsi que le scénario retenu suite à l'étude menée par le cabinet INDDIGO, en collaboration avec le Conseil Général (financeur de cette étude préalable).

Le scénario retenu est donc une collecte des ordures ménagères en points de regroupement au moyen de conteneurs semi-enterrés de grand volume (5000 litres) avec un badge permettant le contrôle d'accès.

Ainsi, il sera possible d'identifier pour chaque foyer le volume d'ordures ménagères produit et la facturation sera donc établie en fonction de ce critère.

Ce système est destiné à inciter les usagers à produire moins de déchets en triant les déchets recyclables sur les points propres et dans les déchèteries (cartons, déchets verts,...) et en réduisant à la source ces déchets (compostage, consommation éco-responsable).

Pour la réussite de ce projet, le SICTOM a décidé de mettre en place une zone test sur 3 communes.

Cette expérimentation aura pour objectifs de valider le dispositif avant d'étendre le système sur l'ensemble du territoire Sud-Grésivaudan : Communautés de Communes de Vinay, Saint-Marcellin et la Bourne à l'Isère.

Le SICTOM a donc lancé un appel d'offres pour la fourniture des conteneurs semi-enterrés et la collecte des ordures ménagères.

Cette consultation a été jugée infructueuse car les montants proposés par les candidats dépassaient nettement le montant estimatif.

Une nouvelle consultation devra être relancée début août, ce qui devrait permettre de débiter la zone test au 1^{er} trimestre 2009.

Le SICTOM a également lancé une consultation concernant une mission d'assistance dans le cadre de la poursuite de ce projet, et c'est le cabinet INDDIGO qui a été retenu.

Mise en place des commissions du SICTOM

Le SICTOM a mis en place 6 commissions de travail, dont la responsabilité a été confiée à chaque Vice-Président du SICTOM, réparties comme suit :

- Collecte des ordures ménagères et Redevance Incitative, responsable : M. BAYLE Bernard
- Communication, responsable : M. GELLY Edmond
- Travaux de la plate-forme et co-compostage, responsable : M. ROUSSET Jean-Michel
- Collecte sélective en régie et Points Propres, responsable : M. PRAZ Joël

- Gestion des fermentescibles, responsable : M. POTIE Jean-Claude
- Déchèteries et Recyclerie, responsable : M. FILET-COCHE Bernard

En fin de soirée, une délibération au sujet des délégations de pouvoir au Président fut adoptée à l'unanimité, comme toutes les décisions de cette séance.

Puis, M. le Président ayant remercié les délégués pour leur attention et leur intérêt au projet du SICTOM, Laura BONNEFOY, Maire de Vinay, invita les participants à poursuivre les échanges autour d'un buffet.